

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MARSEILLE PRADO
183 AV DU PRADO CS 50006
13265 MARSEILLE CEDEX 08

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 19 362 069 369
Référence de l'avis : 24 13 4278301 20
Contrat de prélèvement : M3 13 0590190 30
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M313059019030

Numéro de propriétaire : 208 T04217 P

Département d'imposition : 131
BOUCHES-DU-RHONE

Commune d'imposition : 208
MARSEILLE 8EME

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 13009

TABOUE ARNAUD
87 AV CLOT BEY
13008 MARSEILLE

Somme à prélever

334,00 €

Montant de vos taxes foncières **1438,00 €**

Acomptes mensuels déjà versés - 1 104,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :

16 septembre	2024	138,00 €	15 novembre	2024	58,00 €
15 octobre	2024	138,00 €			

Compte bancaire : FR76 1131 5000 010X XXXX XXX0 629

Identifiant de la banque : CEPAFRPP131

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP MARSEILLE PRADO
183 AV DU PRADO CS 50006
13265 MARSEILLE CEDEX 08
Tél : 04 91 17 96 03

• pour le montant de votre impôt :

CDIF MARSEILLE
SECT. FONC 3EME SECTEUR
BAT C 38 BD BAPTISTE BONNET
13147 MARSEILLE CEDEX 8
Tél : 04 91 23 61 77

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2025	143,00 €	16 juin	2025	143,00 €
17 février	2025	143,00 €	15 juillet	2025	143,00 €
17 mars	2025	143,00 €	18 août	2025	143,00 €
15 avril	2025	143,00 €	15 septembre	2025	143,00 €
15 mai	2025	143,00 €	15 octobre	2025	143,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MDZDF6	PROPRIETAIRE	TABOUE ARNAUD LUC

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	44,54 %	%	3,09 %	0,182 %	18,10 %	0,613 %		
	Taux 2024	44,54 %	%	2,99 %	0,176 %	18,10 %	0,559 %		
	Adresse	87 AV CLOT BEY							
	Base	2075		2075	2075	2075	2075		
	Cotisation	924		62	4	376	12	1378	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023	889		62	4	361	12			
Cotisation 2024	924		62	4	376	12	1378		
Variation	+3,94 %	%	0 %	0 %	+4,16 %	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023 Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 230902181 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		60
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 131 21 113 009 208 208 A J						Montant de votre impôt		1438	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.